

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
Du Mardi 2 juin 2009 à REALMONT

L'an deux mil neuf et le Mardi 2 juin, à vingt heures et trente minutes, le Conseil de Communauté de Communes du Réalmontais, régulièrement convoqué, s'est réuni à REALMONT, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Robert ROUMEGOUX, Chantal BONNAFE, Serge BOURREL, Jean ZANINI, Hervé BOULADE, Jean-Paul CAYZAC, Jean CASTAN, Claude ROQUES, Jérôme FABRIES, Michel LALBAT, Isabelle CALMET, Jean Claude MADAULE, Henri VIAULES, Guy CHAPPERT, Hubert BERNARD, Serge MODOLO, Françoise BARDOU, Jean Claude BARRAU, Jacky SEGUIER, Michel DURAND, Frédérique CUBIZOLLES, Pierre CALVIGNAC, Nathalie FABRE, Jean Luc CANTALOUBE, Maxime SOULET, Serge CHANAUD, Jean DENEUVE, Régis AMIEL, Sylvain VALERO, Maurice ROUQUIER, Bernard TROUILHET, Rolland ALGANS.

Excusés : Jean-Pierre GOS, Nathalie FABRE

Participaient également à la séance :

Monsieur Georges CABANEL, Trésorier Communautaire
Monsieur Thierry CAMPEGGI, Directeur Général des Services;

Les procès verbaux des séances des 16 décembre 2008 et 25 février 2009 sont adoptés à l'unanimité.

En vertu de l'article L 5 211-10 du CGCT, Monsieur le Président communique à l'assemblée délibérante les présentes décisions prises en Bureau du lundi 25 mai 2009, par délégation.

Marché en procédure adaptée de fourniture de matériel informatique pour la Cyber-base

Dans le cadre de la création de la cyber-base du Réalmontais une consultation a été lancée pour la fourniture du matériel informatique nécessaire au fonctionnement de cette structure.

La prestation porte sur 3 lots :

- lot n° 1 : postes de consultation
- lot n° 2 : serveur
- lot n° 3 : portable, matériels et logiciels divers

Dans le cadre d'une consultation pour la passation d'un marché selon la procédure adaptée (MAPA), cinq offres ont été reçues émanant des entreprises PSI, ASHELVEA, T2IS, EQUASYS et ACCORD Informatique.

Lors de sa réunion du 25 mai 2009, le bureau a décidé de confier les prestations de l'ensemble des 3 lots à l'entreprise ACCORD INFORMATIQUE pour un montant de 10 079,89 euros TTC, cette société ayant présenté l'offre qui répondait le mieux aux prescriptions du cahier des charges.

Marché en procédure adaptée de fourniture de mobilier pour la Cyber-base

Dans le cadre de la création de la cyber-base du Réalmontais une consultation a été lancée pour la fourniture du mobilier nécessaire au fonctionnement de cette structure.

La prestation porte sur la fourniture, livraison et installation de l'ensemble du mobilier.

Dans le cadre d'une consultation pour la passation d'un marché selon la procédure adaptée (MAPA), sept offres ont été reçues émanant des entreprises Buro Pro, Centre Mécanographique, Equasys, Perret Aménagement, Burooffice, Buro Espace et Fiducial.

Lors de sa réunion du 25 mai 2009, le bureau a décidé de confier les prestations à l'entreprise PERRET AMENAGEMENT pour un montant de 7 923,76 euros TTC.

Agenda 21 du Réalmontais : Adoption du programme opérationnel 2009-2011

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté les grandes étapes ayant précédé la finalisation du programme opérationnel 2009-2011 de l'agenda 21 du Réalmontais:

- 24 novembre 2003 à ROUMEGOUX: adoption du Projet de Développement Durable du Réalmontais
- 3 septembre 2005 : Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire retenant la candidature du Projet de Développement Durable du Réalmontais au titre de l'appel à projet "Appui aux territoires ruraux"
- 17 décembre 2007 à SIEURAC adoption du document cadre de l'agenda 21 du Réalmontais
- 29 septembre 2008 à LABOUTARIÉ : adoption du plan d'action durable 2008-2014

Il souligne que l'adoption de ce programme opérationnel et la candidature du territoire à une labellisation de l'Etat s'inscrivent dans la continuité d'un travail engagé avec les communes et les acteurs locaux depuis la création de la CCR en 2002 et qui trouve sa concrétisation à l'occasion du début de ce second mandat de la CCR. Il rappelle que les finalités poursuivies ainsi que la démarche conduite dans ce programme opérationnel traduisent l'adaptation du dispositif agenda 21 aux enjeux et contraintes du territoire.

Il détaille ensuite le contenu du programme opérationnel 2009-2011 qui s'articule autour de deux grands volets :

☞ Volet 1 : traduisant la volonté de décliner les finalités de l'agenda 21 à travers les 10 projets à court terme retenus dans le plan d'action 2009-2014;

☞ Volet 2 : traduisant la volonté de décliner dans les différentes interventions de la CCR les principes transversaux retenus dans le plan d'action 2009-2014 avec notamment trois grands thèmes fédérant communes et intercommunalité :

- Mutualisation des moyens
- Démarche collective éco responsable
- Développement de l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication.

Concernant la démarche éco responsable, Monsieur le Président souligne la nécessité d'une action commune exemplaire des collectivités du territoire et propose que la CCR s'engage, avec le relais des communes membres, dans l'opération collective "éco responsabilité des collectivités " initiée par l'Agence Régionale pour l'Environnement ;

L'ensemble des actions et mesures prévues au programme opérationnel de l'agenda 21 du Réalmontais pour les exercices 2009 2010 et 2011 est évalué comme suit :

Volet 1:	4 730 000 €
Volet 2 :	<u>360 000 €</u>
TOTAL :	5 090 000 €

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que la faible richesse fiscale du territoire a conduit la CCR à s'engager dans un programme qui se veut à la fois ambitieux et réaliste.

A ce titre il rappelle que ce programme a fait l'objet d'une analyse financière prospective préalablement à sa finalisation démontrant la capacité du territoire à prendre en charge les investissements prévus ainsi que les moyens nouveaux nécessaires à l'animation de ce dispositif, soit deux postes, d'agent d'accueil économique et social et de chargé de mission développement économique durable.

Un débat s'engage sur la démarche agenda 21 :

Monsieur VALERO souligne que la présence du projet de Médiathèque intercommunale dans le programme opérationnel constitue un engagement de la CCR à la réaliser. Monsieur CANTALOUBE rappelle que sur ce dossier comme pour l'ensemble des autres projets figurant dans l'agenda 21 le Conseil de Communauté sera saisi aux différentes étapes de la conduite du projet.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide (pour :30 ; abstention :1) :

- d'adopter le programme opérationnel 2009-2011 de l'agenda 21 du réalmontais ainsi présenté;
- d'inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce programme opérationnel au budget primitif, pour l'exercice de réalisation, des actions concernées ;
- de s'engager dès 2009 dans l'opération collective "éco responsabilité des collectivités " initiée par l'Agence Régionale pour l'Environnement et de désigner un référent, coordonnateur de ce dispositif sur le territoire ;
- de mandater Monsieur le Président afin de présenter la candidature du territoire pour une labellisation par l'Etat de la démarche agenda 21 engagée par le Réalmontais depuis 2003, concrétisée par ce programme opérationnel;
- de transmettre pour information ce document aux communes membres, aux partenaires institutionnels de la CCR et aux territoires tarnais engagés dans une démarche de type "agenda 21 local";
- de mandater Monsieur le Président afin d'organiser la concertation avec la population et les acteurs locaux et de préparer la première évaluation de l'engagement de ce dispositif prévue à la fin de l'année 2009
- de mandater Monsieur le Président afin d'étudier la prise en compte par les statuts de la CCR des actions prévues dans le programme opérationnel.

Zones d'activités économiques d'intérêt communautaire

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que l'étude socio économique et de faisabilité de création des zones d'activités inscrites au schéma territorial des Infrastructures économiques est désormais achevée.

La SEM 81 et les cabinets associés ont présenté leurs conclusions lors du comité de pilotage du mercredi 27 mai 2009.

Au regard de la stratégie économique du territoire qui repose sur une demande d'implantation de nature endogène, en lien avec le tissu artisanal, cette étude confirme l'opportunité d'organiser l'offre d'accueil d'entreprise, au regard du positionnement centrale du territoire et de son niveau d'équipement.

L'analyse des deux périmètres d'étude initiale figurant dans le schéma territorial Infrastructures économiques amène les conclusions suivantes :

- Un périmètre d'étude de Laboutarié propice à la création d'une zone d'activité comportant cependant des contraintes d'accessibilité et des coûts d'aménagement importants;
- Inadaptation du périmètre initial d'étude de Lomers en raison de l'addition des contraintes règlementaires et d'accessibilité ayant conduit à un repositionnement de la zone sur le lieu dit "la Teuillière"

Le comité de pilotage a été saisi du détail des études effectuées sur les sites pré-sentis et a fait les propositions suivantes :

- positionner la future zone d'activité économique d'intérêt communautaire à la Teuillière au regard de l'opportunité de requalifier un site existant, des possibilités de phasage et des coûts d'aménagements estimés.
- constituer dans les meilleurs délais une réserve foncière sur des terrains identifiés à Laboutarié en dehors de la zone d'étude prévues mais pouvant permettre d'apporter une réponse immédiate à des demandes d'installation d'activité;

Monsieur DURAND précise que la Teuillière ne recouvre pas tout le périmètre du projet de zones d'activité, indiquant qu'il y a d'autres terrains qui pourraient accueillir de l'activité sur le territoire.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide (pour : 28; contre : 1 ; abstention : 1)
Monsieur CASTAN ne participe pas au vote.

-de retenir ces propositions

-de considérer qu'au regard du rythme moyen de commercialisation des terrains aménagés dans les zones d'activité, observé en midi Pyrénées et des contraintes de portage de trésorerie de ce type d'opération, il conviendra de prévoir un phasage d'aménagement progressif et raisonnable;

-de mandater Monsieur le Président afin d'étudier la faisabilité foncière d'une telle opération permettant de définir plus précisément le positionnement définitif indispensable avant l'engagement de la tranche conditionnelle relative à l'aménagement de la future zone d'activité.

Subvention exceptionnelle 2009/1 ADMR de Réalmont

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté le bilan de fonctionnement d'une année du portage de repas à domicile organisé par l'APAJH du Tarn (confection des repas) et l'ADMR de Réalmont (commande - livraison - facturation des repas).

Au niveau financier, le service est légèrement déficitaire.

Au regard de la qualité des services rendus à la population par l'ADMR, il est proposé d'attribuer à ce titre une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 500 € à l'ADMR de Réalmont destinée à conforter ce service à la personne.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité cette proposition.

Subvention exceptionnelle 2009/2 Rugby à XIII de Réalmont

Monsieur le Président expose que dans le cadre de la Finale du Championnat de France de Nationale 1 de Rugby à XIII, le Club Réalmont XIII sollicite une subvention exceptionnelle.

Il est proposé dans le cadre de la nouvelle politique événementielle de la Communauté de Communes du Réalmontais d'attribuer à ce titre une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 € à l'association Réalmont XIII.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité cette proposition.

Engagement de la CCR dans l'opération collective « Eco-responsabilité des collectivités locales »

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'en 2008, l'ARPE et l'ADEME, en collaboration avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la Région Midi-Pyrénées, ont élaboré une méthodologie destinée à accompagner les collectivités dans des démarches d'éco-responsabilité, l'objectif étant de réduire l'impact sur l'environnement lié à leur fonctionnement interne (énergie, eau, déchets, déplacements, achats, espaces verts, bruit...).

En 2009, ces organismes ont prévu de diffuser plus largement cette démarche en s'appuyant sur une **opération collective**, sous forme d'appel à intérêt, dont voici les principales étapes :

- 6 mars 2009 : réunion d'information initiale
- Décision d'engagement des collectivités intéressées dans cette action
- Mai 2009 : **première journée de formation-action** sur la mise en place de la démarche, auprès des correspondants « éco-responsabilité » préalablement désignés : présentation détaillée de la méthodologie et des outils associés (fiches diagnostic, propositions d'action, ...), témoignages...
- Réalisation du diagnostic par les collectivités
- Octobre 2009 : **deuxième journée de formation-action** : analyse croisée des diagnostics et proposition de programmes d'actions
- Avril 2010 : **troisième journée de formation-action** : état d'avancement des programmes d'actions, suivi et évaluation

Considérant que :

- la CCR, comme toute structure, a un impact sur l'environnement de par son fonctionnement même,

- une démarche d'éco-responsabilité conduite en interne est complémentaire des démarches territoriales de développement durable,
- une approche collective est de nature à favoriser les échanges et les bonnes pratiques;

Il propose que la CCR participe à l'**action collective** décrite ci-dessus. Dans cette perspective, la CCR s'engage à :

- **Désigner un correspondant « éco-responsabilité »** au sein de la collectivité, en charge du pilotage de l'action sur l'ensemble du territoire
- **Constituer un groupe projet** au sein de leur collectivité
- **Participer effectivement à l'opération collective** (présence aux journées de formation-action, partage d'informations, échange d'expériences...),
- **Renseigner un tableau de bord de suivi** dédié à l'éco-responsabilité pendant 3 ans

Monsieur CANTALOUBE précise qu'au regard du programme opérationnel 2009-2011 de l'agenda 21 du réalmontais cette action collective a été définie comme devant être le support privilégié de la mobilisation de l'ensemble du territoire sur les questions liées au développement durable. A ce titre l'engagement des communes est indispensable à sa mise en œuvre, c'est pourquoi chaque commune est amenée à se prononcer par délibération concordante sur son engagement à relayer cette action collective dont le pilotage est confié à la CCR.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide (pour : 30 ; abstention :1) :

-de retenir ces propositions et de mobiliser l'ensemble du territoire afin de permettre une mise en œuvre progressive et partagées de la démarche collective « **Eco-responsabilité des collectivités locales du réalmontais**»

-d'informer l'ARPE des modalités concrètes d'organisation et de participation du territoire à cette opération collective.

L'animateur de la futur Cyber Base, Monsieur Lionel SAILLARD présente ensuite aux délégués les grandes lignes du futur service et l'Etat d'avancement du projet.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président lève la séance.